

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 038-213802358-20250328-AR052025-DE

S²LOW

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Six

Délibération n° 05-2025

OBJET : Vote du Compte administratif 2024 – Annule et remplace la précédente

L'an deux mil Vingt-cinq et le vingt-huit mars,

A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 19 mars 2025

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, S. TRESSE, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT

Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET, ,

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, F. BAILLY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Hors de la présence de Mr GAUTHIER Michel, maire de Miribel Lanchâtre,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif présenté par M F Bailly, pour l'exercice 2024 prend connaissance des résultats qui se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de Fonctionnement : 307447.10 €
 - Recettes de Fonctionnement : 368356.67 €
- Soit un Excédent de Fonctionnement pour l'année 2024 de : **60909.57 €**

L'excédent de fonctionnement 2023, reporté en 2024, était de **27809.24 €**, l'excédent de fonctionnement de 2024 étant de **60909.57 €**, l'excédent de fonctionnement cumulé de 2024 est de **88718.81 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses d'investissement : 131390.22 €
 - Recettes d'investissement : 120365.43 €
- Soit un déficit d'Investissement pour l'année 2023 de : **11024.79 €**

L'excédent d'investissement de 2023 reporté sur le budget 2024 était de **49574.39 €**, le déficit d'investissement de 2024 étant de **11024.79 €**, l'excédent d'Investissement cumulé de 2024 est de **38549.60 €**.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- **d'Approuver** le Compte Administratif du Budget Communal de l'année 2024,

➤ **6 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture